



Service des Formations professionnalisées

## Synthèse des modifications Licences Professionnelles et Master 2

### Conseil de la Faculté Droit et Science Politique du 07 avril 2015

CFVU du 12 mai 2015

-----

#### M2 Mention Droit International Européen et Comparé Spécialité Juriste International Parcours International Business Law

##### Modification de la maquette :

1. UE1 :
  - o Introduction d'une épreuve de grand oral commune avec les UE2 et UE3.

##### Modification de l'arrêté :

En lien avec introduction d'une épreuve de grand oral commune avec les UE2 et UE3.

Article 5 Semestre 1 :

UE2 et UE3: un grand oral en anglais sous la forme d'un exposé- discussion à partir d'un sujet tiré au sort portant sur l'unité 2 ou 3, préparé pendant 30 minutes par le candidat. Le sujet tiré au sort est exposé par le candidat pendant 10 minutes et donne lieu à une note affectée à l'unité correspondante. Il est complété par une question portant sur l'autre unité qui fait l'objet d'une note séparée **est remplacé par** UE1, UE2 et UE3: un grand oral en anglais sous la forme d'un exposé- discussion à partir d'un sujet tiré au sort portant sur l'unité 1 ou 2 ou 3, préparé pendant 30 minutes par le candidat. Le sujet tiré au sort est exposé par le candidat pendant 10 minutes. Il est complété par une question portant sur l'une des 2 autres unités

-----

#### M2 Mention Droit International Européen et Comparé Spécialité Juriste International

##### Modification de la maquette :

1. Modalités d'évaluation :
  - o UE1 : 1 grand oral en français sur l'ensemble de l'UE **est remplacé par** 1 grand oral commun avec l'UE2 portant sur l'ensemble des matières
  - o UE2 : Une épreuve orale en anglais d'exposé discussion portant sur toutes les matières de l'UE **est remplacé par** 1 grand oral commun avec l'UE1 portant sur l'ensemble des matières

##### Modification de l'arrêté :

## Article 4

### Semestre 1 :

- **U.E. 1 :**
  - une épreuve de contrôle continu dans chacune des matières constitutives de l'UE
  - une épreuve orale d'exposé- discussion en français portant l'ensemble des matières de l'UE
- **U.E. 2 :**
  - une épreuve d'exposé- discussion en anglais portant sur toutes les matières de l'UE
  - une note de contrôle continu portant sur les deux séminaires complémentaires : « Techniques de distribution et de coopération internationale » et « Comptabilité »

Les épreuves de grand oral exposé- discussion portant sur l'UE1 et l'UE2 peuvent avoir lieu en même temps.

### **Est remplacé par**

### Semestre 1 :

- **U.E. 1 :**
    - une épreuve de contrôle continu dans chacune des matières constitutives de l'UE
    - un grand oral commun avec UE2 portant sur l'ensemble des matières
  - **U.E. 2 :**
    - un grand oral commun avec UE1 portant sur l'ensemble des matières
    - une note de contrôle continu portant sur les deux séminaires complémentaires : « Techniques de distribution et de coopération internationale » et « Comptabilité »
- 

## **M2 Mention Droit International Européen et Comparé Spécialité Droit International et Droit Comparé**

### Modification de l'arrêté :

#### Article 5 semestre1 Période 2

Les épreuves de grand oral exposé-discussion portant sur l'UE3 et L'UE4, d'une durée d'une demi-heure après une heure de préparation peuvent avoir lieu en même temps. Dans cette hypothèse deux notes, sanctionnant les deux UE seront également attribuées **est remplacé par** Les épreuves de grand oral portant sur l'UE3 et l'UE4 peuvent avoir lieu en même temps.

-----

## **M2 Mention Droit International Européen et Comparé Spécialité Droit et Sciences du Travail Européen**

### Modification de la maquette :

1. UE2 :
  - L'enseignement Economie du travail et droit du travail **est remplacé par** Economie du travail
2. Modalités d'évaluation :
  - UE2 : 1 épreuve écrite de 5h sur chacune des 2 matières choisies par l'étudiant, la 3ème faisant l'objet d' 1 épreuve écrite de 2h **est remplacé par** 1 épreuve écrite de 3h sur chacune des 2 matières choisies par l'étudiant, la 3ème faisant l'objet d' 1 épreuve écrite de 1H30.

Modification de l'arrêté :

Article 3 : Ajout de la mention suivante :

La présence aux cours est obligatoire à l'ensemble des matières des 5 unités d'enseignement.

Article 5 semestre1 Période 1, UE2 :

Pour les 3 matières « Economie du travail et du droit du travail », « Gestion des ressources humaines », « Droit du travail approfondi », l'étudiant choisit à l'inscription 2 matières qui feront chacune l'objet d'une épreuve écrite anonyme de 5h, la matière restante faisant l'objet d'une épreuve écrite anonyme de 2heures **est remplacé par** Pour les 3 matières « Economie du travail », « Gestion des ressources humaines », « Droit du travail approfondi », l'étudiant choisit à l'inscription 2 matières qui feront chacune l'objet d'une épreuve écrite anonyme de 3 heures la matière restante faisant l'objet d'une épreuve écrite anonyme de 1 heure 30 minutes.

-----  
**M2 Mention Droit de l'Entreprise**  
**Spécialité Droit de l'immatériel et des technologies de l'information**  
**Parcours : Propriété intellectuelle**

Modification de l'arrêté :

L'article 1 sur le double diplôme **est déplacé** à l'article 9.

Sur le nouvel Article 1 Les étudiants français devront justifier de leurs connaissances en espagnol, et les étudiants espagnols de leurs connaissances en français **est remplacé par** Pour la convention de double diplôme avec l'Université Carlos 3 de Madrid (Espagne) les étudiants français devront justifier de leurs connaissances en espagnol, et les étudiants espagnols de leurs connaissances en français.

-----  
**M2 Mention Droit de l'Entreprise**  
**Spécialité Droit Social**  
**Parcours : Droit du Travail et de l'Emploi**

Modification de l'arrêté :

Article 6 : Ajout d'activités facultatives.

Les activités physiques et sportives facultatives, la participation effective à des concours de plaidoiries, simulations de procès, donnent lieu à une bonification dans la limite de 3,33% du total des points, soit 12 points maximum **est remplacé par** Les activités physiques et sportives facultatives, la participation effective à des concours de plaidoiries, simulations de procès ou autres concours destinés aux étudiants de M2 (Prix du meilleur jeune auteur, Prix du meilleur juriste...), donnent lieu à une bonification dans la limite de 3,33% du total des points, soit 12 points maximum.

## **M2 Mention Droit de l'Entreprise Spécialité Secteur Financier**

### Modification de l'arrêté :

Article 3, Suppression de :

*Pour l'UE4, l'étudiant choisit les séminaires qu'il suivra pour un volume horaire de 110h.*  
-----

## **M2 Mention Droit privé, Sciences Criminelles et Carrières Judiciaires Spécialité Contrats et responsabilité des professionnels**

### Modification de la maquette :

1. UE4 :
    - Introduction de 15 HCM pour la correction des rapports de stages et mémoires.
- 

## **M2 Mention Droit privé, Sciences Criminelles et Carrières Judiciaires Spécialité Droit Privé Fondamental**

### Modification de la maquette :

1. UE2 :
    - Suppression de la notion de module car tous les enseignements sont obligatoires.
- 

## **M2 Mention Science Politique Spécialité Politique et Sécurité**

### Modification de la maquette :

1. UE1 :
    - L'enseignement Sociologie de la déviance **est remplacé par** Questions de criminalité contemporaines
  2. UE2 :
    - L'enseignement Administration pénitentiaires et système carcéral **est remplacé par** Dangers d'internet et cybercriminalité.
- 

## **Lpro Mention Activité juridique Spécialité Métier du notariat**

### Modification de la maquette :

1. Modalités d'évaluation :
    - UE5 Orale **est remplacé par** Oral intégrant une note de contrôle continu conformément au texte de l'arrêté.
-

## M2 Mention Droit public Spécialité Droit Public Fondamental

### Modification de la maquette :

2. UE3 :
  - Transformation des enseignements Politiques en matière d'environnement et Politiques de l'éducation en conférences non évaluées
3. Modalités d'évaluation
  - UE 3 les enseignements Politique de la santé et Politiques culturelles sont évaluée par une épreuve orale.

### Modification de l'arrêté :

Article 4 : Semestre 1 UE3 :

Deux épreuves orales portant sur 2 matières tirées au sort par le responsable de la formation parmi les matières constitutives de l'UE. Les matières tirées au sort pour les épreuves de l'UE2 et l'UE3 ne font pas l'objet d'une publication **est remplacé par** deux épreuves orales portant respectivement sur la matière « Politiques de la santé » et la matière « Politiques culturelles ». Les matières tirées au sort pour les épreuves de l'UE2 ne font pas l'objet d'une publication.

-----

## M2 Mention Droit public Spécialité Droit Public Fondamental Parcours Droit Public France-Amérique Latine (Costa Rica)

### Modification de la maquette :

3. UE3 :
  - Transformation des enseignements Politiques en matière d'environnement et Politiques de l'éducation en conférences non évaluées
4. Modalités d'évaluation
  - UE 3 les enseignements Politique de la santé et Politiques culturelles sont évaluée par une épreuve orale.

### Modification de l'arrêté :

Article 4 : Semestre 1 UE3 :

Deux épreuves orales portant sur 2 matières tirées au sort par le responsable de la formation parmi les matières constitutives de l'UE. Les matières tirées au sort pour les épreuves de l'UE2 et l'UE3 ne font pas l'objet d'une publication **est remplacé par** deux épreuves orales portant respectivement sur la matière « Politiques de la santé » et la matière « Politiques culturelles ». Les matières tirées au sort pour les épreuves de l'UE2 ne font pas l'objet d'une publication.

-----

## Diplôme Supérieur de Notariat

### Modification de l'arrêté :

Article 5 : Suppression de la mesure transitoire.

-----